

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 9.1

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Date de révision 19.02.2026

Date d'impression 20.02.2026

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : n-Hexane EMPLURA®

Code Produit : 1.04368  
Code produit : 104368  
Marque : Millipore  
No.-Index : 601-037-00-0  
No REACH : 01-2119480412-44-XXXX  
No.-CAS : 110-54-3

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Production chimique, Solvant

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Merck Life Science S.A.S  
80 Rue de Luzais  
F-38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX

Téléphone : +33 (0)1 85 16 94 34  
Adresse e-mail : servicetechnique@merckgroup.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)  
+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Catégorie 3, Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1, Système nerveux

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P331 NE PAS faire vomir.

### Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H361f

Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

Informations

aucun(e)

Additionnelles sur les Dangers

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

No.-Index : 601-037-00-0

No.-CE : 203-777-6

### Composants

Millipore- 1.04368

Page 3 de 18

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
n-Hexane	110-54-3 203-777-6	>= 90 - <= 100	Limite de concentration spécifique STOT RE 2; H373 >= 5 % STOT SE 3; H336 >= 20 %

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion: attention lors du vomissement. Danger d'aspiration! Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
Mousse

Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Combustible.

Attention au retour de flamme.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.  
La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire : Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conseil pour les non-secouristes:  
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Éviter le contact avec la substance.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
Risque d'explosion.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).  
Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemizorb®. Éliminer les résidus. Nettoyer la zone.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange.  
Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 3, Liquides inflammables
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
n-Hexane	110-54-3	TWA	20 ppm 72 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC

	Information supplémentaire: Indicatif		
	VME	20 ppm 72 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles, Valeurs limites réglementaires contraignantes		

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
n-Hexane	DNEL travailleurs, long terme	Inhalation	Effets systémiques	75 mg/m3
	DNEL travailleurs, long terme	Dermale	Effets systémiques	16 mg/kg
	DNEL consommateur, long terme	Dermale	Effets systémiques	5,3 mg/kg
	DNEL consommateur, long terme	Oral(e)	Effets systémiques	4 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).  
Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : 480 min  
 Épaisseur du gant : 0,4 mm  
 Indice de protection : Contact total  
 Fabricant : Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M)

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : 10 min  
 Épaisseur du gant : 0,11 mm  
 Indice de protection : Contact par éclaboussures  
 Fabricant : KCL 741 Dermatril® L

Remarques : Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection antistatique ignifuge.  
Protection respiratoire : nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols. Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: : Filtre A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseil : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
Risque d'explosion.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : type hydrocarbure

Point/ intervalle de fusion : -95,35 °C (1.013 hPa)

Point/intervalle d'ébullition : 69 °C (1.013 hPa)

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'explosivité, supérieure  
8,1 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Limite d'explosivité, inférieure  
1,0 % (v)

Point d'éclair : -22 °C(1.013 hPa)  
Méthode: coupelle fermée, coupelle fermée

Température d'auto- : 225 °C (1.013 hPa)

inflammation

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7,0

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 0,3 mPa.s (25 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : 0,01 g/l (25 °C)  
pH: 7  
légèrement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. 4 (20 °C)  
Méthode: (expérimental)  
(bibliographie)  
Potentiel de bioaccumulation

Pression de vapeur : 175,98 hPa (20,0 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,66 gcm<sup>3</sup> (25 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Explosifs : Non classé parmi les explosifs.

Propriétés comburantes : non

Vitesse de combustion : Donnée non disponible

Auto-inflammation : 225 °C  
1.013 hPa

Taux d'évaporation : 15,8

Poids moléculaire : 86,18 g/mol

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### **10.2 Stabilité chimique**

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Danger d'explosion avec :

Possibilité de réactions violentes avec :

Oxydants forts

azote oxydes

halogènes

caoutchouc

différentes matières synthétiques

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

Peroxydes

(sel de sodium)

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Réchauffement.

Réchauffement.

### **10.5 Matières incompatibles**

Donnée non disponible

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie : voir section 5

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 16.000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 172 mg/l - vapeur

Remarques: (RTECS)

DL50 Dermale - Lapin - mâle - > 2.000 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 402)

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Irritation de la peau - 24 h

(OCDE ligne directrice 404)

Remarques: (Règlement (CE) No 1272/2008, Annexe VI)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux - 72 h

(OCDE ligne directrice 405)

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Mouse lymphoma test

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Souris

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: gavage

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

#### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

#### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. - Système nerveux central

Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Inhalation - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Système nerveux

### **Danger par aspiration**

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

## **11.2 Information supplémentaire**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Toxicité à dose répétée - Rat - mâle et femelle - Oral(e) - 13 sem. - Dose sans effet toxique observé - 40 mg/kg - Dose la plus faible avec effet toxique observé - 200 mg/kg

Somnolence, effets irritants, somnolence

narcose, Nausée, Lassitude, troubles du système nerveux central, paralysies

Danger d'opacification de la cornée.

En général, les hydrocarbures aliphatiques avec 6 - 18 atomes de carbone peuvent provoquer, après inhalation directe, une pneumonie ou même un oedème pulmonaire. Ces conditions ne peuvent survenir avec le présent produit que dans des circonstances particulières (nébulisations, vaporisations, inhalation d'aérosols etc.). La narcose peut se produire après résorption de très grandes quantités.

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **n-Hexane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: (ECOTOX Database)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: (bibliographie)

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

##### **n-Hexane:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 100 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
BPL: oui  
Remarques: (par analogie aux composés similaires)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **n-Hexane:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: env. 4 (20 °C)  
octanol/eau  
Méthode: (expérimental)  
Remarques: (bibliographie)  
Potentiel de bioaccumulation

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **n-Hexane:**

Stabilité dans le sol : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### **n-Hexane:**

Evaluation : La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et chimiques dans les pays d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les déchets non nettoyés comme le produit lui-même.

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : UN 1208

**IMDG** : UN 1208

**IATA** : UN 1208

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : HEXANES

**IMDG** : HEXANES

**IATA** : Hexanes

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 3	
<b>IMDG</b>	: 3	
<b>IATA</b>	: 3	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-D

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion) : 364

cargo)  
Instruction d' emballage : Y341  
(LQ)  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

**IATA\_P (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instruction d' emballage : Y341  
(LQ)  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 40

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : n-Hexane

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des : Non applicable

substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 59 (R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4511

#### **Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Texte complet pour autres abréviations**

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Autres informations : Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.  
Copyright 2025 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter [mlsbranding@sial.com](mailto:mlsbranding@sial.com).

FR / FR